



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

---

**Réunion du :** 27 JUIN 2023  
**à :** 10H00

---

**Présidence :** M. BESNIER Gaëtan

---

**Présents :** Mrs BESNIER Gaëtan, GILLET Gérard, VERIN Pierre

---

**Excusés** Mrs BAYARRI Jean-Claude, BROCHARD Philippe

---

**Assiste :** M. SEIGNEURET Vincent

---

Sous réserve de l'homologation des classements définitifs du Championnat Régional 3 de la Ligue Centre-Val de Loire de Football, la commission, après avoir vérifié les obligations « Equipes jeunes » des différentes équipes, présente la liste des équipes qui montent et qui descendent de division pour la saison 2023/2024 avec le cas de figure n°3, à savoir 3 descentes d'équipes d'Eure-et-Loir en Départemental 1.

Le tout en se référant au tableau des accessions et descentes de la saison 2023/2024.

## OBLIGATIONS EQUIPES JEUNES

### DEPARTEMENTAL 1

La commission :

Considérant l'annexe de l'article 8 du règlement des championnats seniors du District d'Eure-et-Loir lequel précise les obligations « équipes jeunes » pour la D1, la D2, la D3 et la D4

Considérant qu'en première année d'infraction : une équipe senior ne pourra accéder à la division supérieure

Considérant qu'en deuxième année d'infraction : une équipe senior ne pourra accéder à la division supérieure (idem 1<sup>ère</sup> année) et le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités.

Considérant qu'en troisième année d'infraction : rétrogradation en division inférieure de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club.

Considérant qu'il y a lieu de faire application de l'article 8.2 des règlements du championnat senior du district et de retirer 3 points par équipe manquante aux équipes concernées

**Considérant que dans la Poule de Départemental 1, il y a lieu de modifier le classement après application de cette règle pour ce qui concerne CHAMPHOL 1 à qui il manque une équipe à 11 ou une équipe à effectif réduit (U15, U13 ou U12)**

**Par conséquent, dans la poule, après retrait de 3 points, il y a lieu de lire :  
CHAMPHOL (1) : 10<sup>ème</sup> : 21 points**

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	47	AMICALE DE LUCÉ 2
2	44	NOGENT LE ROI 1
3	39	YMONVILLE 1
4	38	NOGENT LE ROTROU 1
5	38	ST-GEORGES SUR EURE 2
6	35	DREUX HORIZON 1
7	32	LEVES 1
8	27	SOURS 1
9	23	DREUX ACSF 2
10	21	CHAMPHOL 1
11	17	DAMMARIE 2
12	6	ANGERVILLE 1

**Considérant que lors de la saison 2022/2023, l'équipe de CHAMPHOL 1 avait déjà été sanctionnée d'un retrait de 3 points car il leur manquait 1 équipe Jeune et que par conséquent, le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour la saison 2024/2025.**

## DEPARTEMENTAL 2

La commission :

Considérant l'annexe de l'article 8 du règlement des championnats seniors du District d'Eure-et-Loir lequel précise les obligations « équipes jeunes » pour la D1, D2, la D3 et la D4

Considérant que pour la D2, il est fait obligation d'avoir une équipe à 11 ou une équipe à effectif réduit (U15, U13 ou U12) et 1 équipe à effectif réduit dans une autre catégorie (U7 ou U9 ou U11), (Assemblée Générale du District du 4 Juin 2018)

Considérant qu'il y a lieu de faire application de l'article 8.2 des règlements du championnat senior du district et de retirer 3 points par équipe manquante aux équipes concernées

**Après vérification il s'avère que toutes les équipes ayant participé au championnat Départemental 2 Poule A ont respecté leurs obligations.**

**Considérant que dans la Poule B de Départemental 2, il y a lieu de modifier le classement après application de cette règle pour ce qui concerne DONNEMAIN à qui il manque une équipe à 11 ou une équipe à effectif réduit (U15, U13 ou U12)**

**Par conséquent, dans la poule B, après retrait de 3 points, il y a lieu de lire :  
DONNEMAIN (1) : 10<sup>ème</sup> : 23 points**

## DEPARTEMENTAL 2 POULE B

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	45	BEAUCERONNE ES 1
2	43	BROU ETOILE 1
3	39	U.S. VALLEE DU LOIR 1
4	38	AM. S NOGENT LE ROTROU 2
5	38	NOGENT LE PHAYE 1
6	32	MARBOUE 1
7	32	U.S.P 1
8	29	LUCE OUEST 1
9	28	AV. YMONVILLE 2
10	23	DONNEMAIN 1
11	20	ALLUYES 1
12	-5	THIRON GARDA 1

## DEPARTEMENTAL 3

La commission :

Considérant l'annexe de l'article 8 du règlement des championnats seniors du District d'Eure-et-Loir lequel précise les obligations « équipes jeunes » pour la D1, D2, la D3 et la D4

Considérant que pour la D3, il est fait obligation d'avoir une équipe à 11 (U18, U17 ou U15) ou 1 équipe à 5 ou 8 (U13, U12, U11, U9 ou U7), (Assemblée Générale du District du 4 Juin 2018)

Considérant qu'il y a lieu de faire application de l'article 8.2 des règlements du championnat senior du district et de retirer 3 points par équipe manquante aux équipes concernées

**Après vérification il s'avère que toutes les équipes ayant participé au championnat Départemental 3 Poule A et Poule B ont respecté leurs obligations.**

**Considérant que dans la Poule C de Départemental 3, il y a lieu de modifier le classement après application de cette règle pour ce qui concerne l'ENT. BAZOCHE/AUTHON à qui il manque une équipe à 11 (U18, U17 ou U15) ou 1 équipe à 5 ou 8 (U13, U12, U11, U9 ou U7)**

**Par conséquent, dans la poule C, après retrait de 3 points, il y a lieu de lire : ENT. BAZOCHE/AUTHON (1) : 12<sup>ème</sup> : 6 points**

### DEPARTEMENTAL 3 POULE C

CLASSEMENT	POINTS	EQUIPE
1	49	SENONCHOIS FCP 1
2	45	ILLIERS U P 1
3	42	BROU ETOILE 2
4	42	LUTZ EN DUNOI 1
5	39	FC BEAUVOIR 2
6	28	CHATEAUDUN 1
7	27	FOOTB. CLUB LOUPEEN 1
8	25	COURVILLE 2
9	25	ARROU COURTAL 1
10	19	U.S. VALLEE DU LOIR 2
11	14	ENT. USCD / USP 1
12	6	ENT. BAZOCHE / AUTHON 1

## **RAPPEL DE L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS (Classement)**

Les classements sont établis en fonction de l'article 6 des Règlements des Championnats Seniors du District d'Eure-et-Loir de Football

### **6.1. Classement à l'intérieur de chaque Poule ou d'une Poule unique**

- Accession / Descente : à place égale dans les Poules, les critères suivants seront appliqués successivement et dans l'ordre indiqué, jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :
  - Goal-average particulier : il sera tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés par les clubs ex-aequo au cours des rencontres les ayant opposés ;
  - Goal-average général : il sera tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours de la totalité de la phase considérée ;
  - En dernier lieu, on retiendra le club le plus ancien à la FFF

### **6.2. Classement entre Poules**

- Accession / Descente : à place égale dans les Poules, les critères suivants seront appliqués successivement et dans l'ordre indiqué, jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :
  - Meilleur quotient (nombre de points / nombre de matchs)
  - En cas d'égalité, meilleure différence de buts marqués / encaissés (en tenant compte du nombre de matchs joués)
  - En cas d'égalité, nombre de matchs gagnés sur terrain adverse (en tenant compte du nombre de matchs joués)
  - En cas d'égalité, les clubs ayant marqué le plus de buts (en tenant compte du nombre de matchs joués)
  - En dernier lieu, on retiendra le club le plus ancien à la FFF

## **MONTÉES et DESCENTES SENIORS SAISON 2023/2024**

### **« CAS DE FIGURE N° 3 » : 3 Descentes de Régional 3**

#### **DEPARTEMENTAL 1**

Montent en Régional 3 :                      AMICALE DE LUCÉ 2  
    NOGENT LE ROI 1

Descendent en Départemental 2 :        ANGERVILLE 1  
    DAMMARIÉ FOOT 2  
    CHAMPHOL 1  
    DREUX ACSF 2

## **DEPARTEMENTAL 2**

Montent en Départemental 1 :            BREZOLLES 1  
  BEAUCERONNE 1  
  CHÂTEAUNEUF 1

Descendent en Départemental 3 :        BEVILLE LE COMTE 1  
  BAILLEAU LE PIN 1  
  LUISANT 2  
  THIRON-GARDAIS 1  
  ALLUYES 1  
  DONNEMAIN 1

## **DEPARTEMENTAL 3**

Montent en Départemental 2 :            DREUX HORIZON 2  
  MAINVILLIERS 3  
  SENONCHES 1  
  AMICALE DE LUCÉ 3  
  ILLIERS 1

Descendent en Départemental 4 :        LA FERTÉ VIDAME 2  
  BREZOLLES 2  
  DAMMARIE FOOT 3  
  BEAUCERONNE 2  
  ENT. LA BAZOCHE/AUTHON 1  
  ENT. CLOYES-DROUÉ/US PONTOISE 1  
  US. VALLEE DU LOIR 2

## **DEPARTEMENTAL 4**

Montent en Départemental 3 :            AMILLY 1  
  MAINTENON 3  
  R.C. BÛ-ABONDANT 2  
  NOGENT LE PHAYE 2  
  AS RECHEVRES 1  
  ENT. MARBOUÉ-LOGRON 2

**Le tout , après application des articles 8-1 et 8-2 du Règlement des championnats seniors du District d'Eure-et-Loir de Football traitant des obligations « équipes jeunes » , et, pour la D1 de l'article 7-2 du règlement des championnats « seniors masculins » de Ligue traitant des obligations « équipes jeunes », sous réserve de la situation des clubs au regard du statut de l'arbitrage, des procédures en cours de quelque nature qu'elles soient, et, enfin que ces montées et descentes soient validées par le comité de direction du District d'Eure-et-Loir de football.**

## CHAMPIONS SENIORS SAISON 2023/2024

DEPARTEMENTAL 1 : AMICALE DE LUCÉ 2

DEPARTEMENTAL 2 : BREZOLLES 1

DEPARTEMENTAL 3 : SENONCHES 1

DEPARTEMENTAL 4 : AMILLY 1

## MONTÉES et DESCENTES VÉTÉRANS SAISON 2023/2024

### VETERANS 1<sup>ère</sup> DIVISION

Descendent en Vétérans 2<sup>ème</sup> Division : AMILLY 1  
AMICALE DE LUCÉ 1

### VETERANS 2<sup>ème</sup> DIVISION

Montent en Vétérans 1<sup>ère</sup> Division : AM. EPERNON 1  
R.C. BÛ-ABONDANT 1

Descend en Vétérans 3<sup>ème</sup> Division : LE GAULT ST-DENIS 1

### VETERANS 3<sup>ème</sup> DIVISION

Monte en Vétérans 3<sup>ème</sup> Division : LURAY 1

**Le tout, après application du Règlement des championnats Vétérans du District d'Eure-et-Loir de Football, des procédures en cours de quelque nature qu'elles soient, et, enfin que ces montées et descentes soient validées par le comité de direction du District d'Eure-et-Loir de football.**

## CHAMPIONS VÉTÉRANS SAISON 2023/2024

**VÉTÉRANS 1<sup>ère</sup> DIVISION :** ENT. VET STE-GEMME MOR/MARSAUCEUX 1

**VÉTÉRANS 2<sup>ème</sup> DIVISION :** EPERNON 1

**VÉTÉRANS 3<sup>ème</sup> DIVISION :** LURAY 1

**A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club**

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Gaëtan BESNIER  
Le Président de séance

Vincent SEIGNEURET  
Le secrétaire de séance